

Commune de  
**COULON**  
Route de Malecot

## PLAN DE COMPOSITION PA41 - Plan coté

Lotissement "Les Champs des Fuyes"  
par AG Foncier

Cadastre : Section AE n°11  
Echelle : 1/500  
Coordonnées : Conique Conforme 47  
Nivellement : IGN 1969

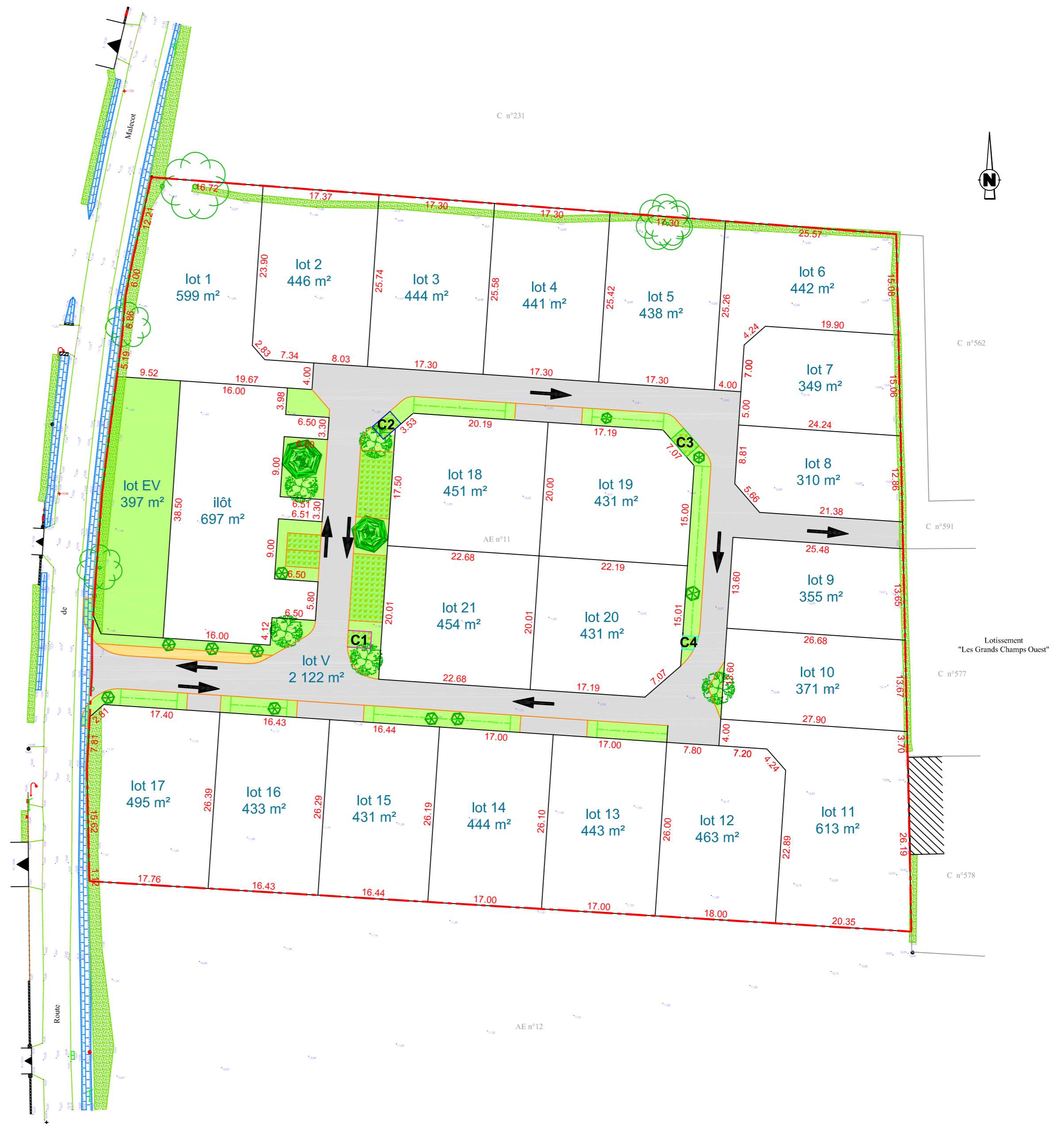


TEMIS ARCHITECTES  
1 Rue Vasco de Gama  
79260 LA CRECHE  
Tel : (05) 49 05 34 32  
agence@temis-architectes.fr



SELARL Damien VÉRONNEAU  
Géomètre-Expert  
19, Boulevard du Chaill  
85200 FONTENAY LE COMTE  
T 02 51 69 05 08  
M contact@geometre-fontenay.com

Date : 26 janvier 2023  
Référence : 23 009  
Dessiné par : BC





PLAN DE COMPOSITION

Planimétrie rattachée au système RGF93 - Zone 5 (CC46) (Géoréférencement Teria)		Altimétrie rattachée au système NGF IGN 1969		Echelle : 1/500	
A	Août 2019	Dépôt de la demande de Permis d'Aménager	A.S	N° :	PA 4
B	20/01/2020	Arrêté du Permis d'Aménager	AS	Dossier :	16635
C	Mars 2021	Modifications du Permis d'Aménager	AS	Fichier :	16635PA-C
D				Plan imprimé le :	11 mars 2021
E					
F					
G					
H					

SIT&A CONSEIL  
M. PACAUD Philippe - Géomètre Expert - Ingénieur E.S.G.T.  
140 Avenue de Paris - 79 000 NIORT  
☎ : 05 49 33 09 49  
✉ : niort@sitaconsail.fr - www.sitaconsail.fr



### - LÉGENDE -

- Emprise du Permis d'Aménager**
- AMÉNAGEMENT**
  - 12 : Limite parcelle
  - 100 m<sup>2</sup> : Numéro parcelle
  - S : Surface parcelle
  - 10 m : Cotation parcelle
  - 15.10° : Côte altimétrique voisine
  - Enrobé noir
  - Enrobé couleur clair
  - Grave ciment calcaire
  - Cheminement piétons sable calcaire
  - Pavés joints fertiles
  - Poteau incendie
  - Candélabre
  - Transformateur
- STATIONNEMENT ET ACCÈS**
  - Deux places de stationnement fixes et accès au lot (Largeur : 6 m - Profondeur : 5 m)
  - Deux places de stationnement non fixes et accès au lot (Largeur : 6 m - Profondeur : 5 m) position conseillée mais translation admise
  - Accès véhicules interdit
  - Place de stationnement visiteurs en enrobé
  - Place de stationnement visiteurs en pavés joints fertiles
  - Place de stationnement PMR en enrobé de couleur clair
  - Sens de circulation
- RÈGLES D'URBANISME**
  - Zone non aedificandi
  - Zonage PLU
  - Servitude de supralimbe ligne HTA
  - Implantation soit en limite, soit avec un retrait de 4 mètres mini
  - Implantation soit en limite, soit avec un retrait de 3 mètres mini
  - Implantation : soit à la limite séparant la propriété de la soit avec un retrait de 4 m (5 m au droit de stationnement) par rapport à la limite sépa propriété de la voie (au minimum 3) de la façade
  - Servitude d'écoulement des eaux pluviales Implantation à 3 mètres
- VEGÉTATION**
  - Zone végétale à caractère ornementale
  - Haie existante
  - Haie ornementale à planter par le lotisseur en pré-vertissement
  - Mur avec haie ornementale à planter par le lotisseur en pré-vertissement
  - Arbre ornemental

